

Recours au Règlement—M. Nielsen

A mon avis, tant qu'on n'a pas réglé certaines questions au sujet du Règlement que la Chambre a décidé d'adopter et, tant qu'il y a un problème de procédure, compte tenu de la nature de notre Règlement, nous devons établir s'il a ou non été respecté.

Quand on ne respecte pas l'ordre du jour et qu'on passe à une autre activité, j'estime qu'on enfreint le Règlement. Par conséquent, il faut se poser des questions au sujet des événements d'hier soir et se demander si on peut ainsi passer à d'autres articles de l'ordre du jour.

Je crois également nécessaire de signaler qu'hier soir, au moment de l'ajournement, un député avait invoqué le Règlement. Cela fait près de quatre heures que nous avons repris nos délibérations, alors que les questions de Règlement ou de privilège doivent être étudiées au moment où elles sont soulevées et non pas plus tard. Comme je l'ai dit, je ne citerai pas le Règlement, nous avons le devoir et l'obligation de signaler à l'attention de madame ou de monsieur le Président, selon le cas, toute infraction au Règlement.

Je pousserai encore plus loin les arguments du député du Yukon, car, à mon avis, il ne s'agit pas uniquement des circonstances qui nous intéressent pour le moment, mais de savoir, de façon générale, si la Chambre peut s'écarter de l'ordre du jour pour passer à d'autres activités lorsqu'on a invoqué le Règlement.

● (1720)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, aujourd'hui, ma circonscription compte 15 p. 100 de chômeurs et un travailleur sur 13 en Colombie-Britannique vivra bientôt d'assistance publique. Mes électeurs veulent que la Chambre des communes fasse son travail et oblige le gouvernement à agir.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Faisons quelque chose. La situation est ridicule. J'ai vu le vote d'hier soir. Comme l'a dit le député de Crowfoot (M. Malone), il est vrai que nous n'avons pas entendu le vote ici, en arrière. Mais comme l'a dit aussi le député de Hamilton Mountain (M. Deans), nous avons vu le greffier procéder à l'appel des noms, et nous savons que le gouvernement n'a pas été défait. Dans le cas contraire, nous sommes certains qu'il aurait tenu à ce que ce vote soit inscrit. Alors, qu'attendons-nous? Le vote a eu lieu, nous connaissons les résultats et notre pays a grand besoin qu'on s'occupe de lui.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, la Chambre ne fonctionne plus en vase clos et nous ne pouvons plus dissimuler au public ce qui se passe ici.

M. Blais: N'avez-vous pas de chômeurs chez vous?

Une voix: Canagrex ne sera pas la solution.

M. McCain: Madame le Président, j'estime que ma mise en garde devrait faire réfléchir ceux qui prennent les travaux de la Chambre à la légère, les inciter à s'amender, à faire preuve de responsabilité à l'égard de leurs électeurs dans l'accomplissement de leur tâche.

Madame le Président, je n'ai rien vu hier à la Chambre qui ressemblât au déroulement traditionnel d'un vote. Au moment où j'ai quitté la Chambre hier soir, la première personne que j'ai rencontrée avait regardé ce qui s'était passé à la télévision. Et elle m'a demandé ceci: «A-t-on annoncé le vote à la Chambre des communes? Qu'est-ce qui s'est passé au juste? Avez-vous gagné ou perdu?» Personne n'a parlé des résultats du vote et c'est la première fois que je vois une telle chose se produire.

Mme le Président: Excusez-moi. Juste pour les fins du compte rendu, et vous pouvez le lire dans le hantsard, la présidence a dit que la motion avait été rejetée.

M. McCain: Madame le Président, je ne conteste pas ce que vous dites, mais un autre téléspectateur m'a dit qu'il n'avait pas vu qui avait gagné ou perdu. Peut-être que le système de sonorisation n'a pas reproduit votre voix. J'estime que nous devons attacher une certaine importance aux bonnes manières et aux règlements de la Chambre.

Pour terminer, je dirai, madame le Président, que chaque fois que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), bien connu pour ses tactiques d'obstruction, se lève à la Chambre pour nous faire des discours qui nous font perdre notre temps et ne riment à rien, il ternit la réputation de la Chambre auprès de ceux qui la connaissent.

M. Waddell: Madame le Président, tout ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait 15 p. 100 de chômeurs dans ma circonscription et que l'année prochaine, un travailleur sur 13 en Colombie-Britannique devra s'adresser à l'aide sociale. Il serait temps que le parti conservateur s'en préoccupe, et j'aimerais que le député se taise.

Des voix: Oh, oh!

M. McCain: Madame le Président, aucun député ici n'a le droit de dire à un autre député de se taire, et j'estime, madame le Président, que le député devrait retirer immédiatement ses paroles.

Mme le Président: Allons. Il est fréquent que les députés utilisent des expressions quelque peu outrancières. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, mais la présidence n'y donne pas suite. Les députés sont libres de s'exprimer. Le député a dit ce qu'il avait à dire et je lui permettrai de le faire jusqu'au bout.